

De Lisbonne à Copenhague : une fructueuse collaboration franco-polonaise grâce à l'Union européenne !

En 2000, à Lisbonne, le Conseil de l'Union européenne a défini un « *objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, dans le respect de l'environnement* ».

Dans sa communication « *réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* », en 2001, la Commission européenne a insisté sur la nécessité de couvrir toute forme d'éducation, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle et de développer une culture de l'apprentissage.

En 2002, les ministres de l'Education de 31 pays européens, par la Déclaration de Copenhague, ont relancé la politique européenne en faveur de l'Education et de la formation tout au long de la vie. Elle insistait sur la reconnaissance et la validation des apprentissages non formels et informels.

En décembre 2006, le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté une recommandation sur les « *compétences clés* » que tout citoyen européen devrait acquérir tout au long de la vie. L'une d'elles concerne les compétences sociales et civiques. Le même mois, une conférence informelle des ministres de l'Education, réunis à Helsinki sous présidence finlandaise, a récompensé un projet pilote Leonardo da Vinci, pour sa contribution au processus de Copenhague.

Initié en France par l'Iriv, le projet « *Valoriser les acquis d'une expérience bénévole (VAEB) pour un projet professionnel* »* a associé sept pays européens, dont la Pologne. Il a permis d'identifier et de valoriser l'apprentissage non formel et informel, les qualifications spécifiques et les compétences acquises grâce à un engagement associatif. Pour les jeunes, une expérience bénévole peut constituer une première expérience « *professionnelle* ». Pour les personnes tenues éloignées du monde du travail (parents, chômeurs...), l'engagement associatif permet également de reprendre une activité, de tester ses capacités, d'expérimenter de nouvelles compétences, de reprendre aussi confiance en soi.

En Pologne, depuis l'occupation russo-germano-autrichienne de 1772, l'engagement associatif a constitué une résistance, une affirmation de son identité nationale**. Après 1945, l'état communiste avait privé la vie associative de son autonomie, la transformant en instrument de propagande. Un courant associatif semi-clandestin est apparu dans les années 1970. En 1980, naissait le mouvement syndical Solidarność. La crise économique des an-

nées 1980 a autorisé l'émergence d'associations philanthropiques et une aide humanitaire venue de l'étranger. La démocratie parlementaire polonaise, revenue en 1989, permit aux gouvernements et associations européens, américains et japonais, et à la diaspora polonaise, de contribuer à la renaissance du secteur associatif en Pologne. Encadrée par la loi du 29 avril 2003, le bénévolat polonais concerne aujourd'hui 19% de la population adulte. Un réseau de centres de volontariat s'est organisé sur tout le territoire. La Pologne a joué un rôle moteur auprès de ses voisins d'Europe centrale et orientale, notamment par son guide du bénévolat, traduit en tchèque et en hongrois.

La vie associative française est encadrée depuis 1901 par une loi, issue des grandes libertés publiques acquises sous la III^{ème} République. Le dynamisme associatif ne s'est pas démenti depuis les années 1930 et le mouvement du Front populaire de 1936 (premiers congés payés et accès aux loisirs pour tous). Il a connu un regain d'enthousiasme, dans les années 1970. Chaque année, entre 60 000 et 70 000 associations se créent en France, principalement dans les sports et les loisirs mais aussi la culture et les services sociaux. Elles concernent 13 millions de bénévoles français (le quart de la population adulte).

En France comme en Pologne, le bénévolat est un phénomène de société. Un travail bénévole enrichit une éducation ou une formation initiale, apporte une autre dimension à un parcours professionnel, parfois lui donne une nouvelle orientation. Le bénévolat est un moyen d'enrichir son capital humain mais aussi social, en apportant sa contribution à la collectivité, en faisant la preuve de son utilité sociale, en appartenant à un groupe.

Le projet VAEB a permis d'élaborer, avec sept pays européens, un portfolio des compétences bénévoles qui valorise leurs aptitudes et compétences pour pouvoir s'en prévaloir sur le marché du travail. Ce pro-

jet a souligné la proximité, historique et culturelle, de nos deux pays : la France et la Pologne.

Solidarność avait mobilisé des centaines de milliers de manifestants français, en 1981, à Paris. Le bénévolat, l'Education et la formation tout au long de la vie, ouvrent de nouvelles voies de collaboration et d'échanges fructueux, franco-polonais, au sein de l'Union européenne ! ■

BÉNÉDICTE HALBA

* www.europeassociations.net

** Krystyna Kocerba, Bénévolat et solidarité : un combat polonais, Rives de l'Iriv, n°10, mai 2007, www.benevolat.net

Biographie

Bénédicte Halba est docteur en sciences économiques (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1996). Elle a créé l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (Iriv) en 1997. Elle dirige les études (nationales et européennes), la formation, le développement du site Internet (www.iriv.net) et la lettre trimestrielle *les Rives de l'Iriv* (www.benevolat.net). Elle enseigne depuis 2000 à l'université, en France (Paris III, Maine, Evry-Val d'Essonne) et en Autriche (Vienne, 2007). Elle a publié plusieurs ouvrages dont *Gestion du bénévolat et du volontariat* (De Boeck, Bruxelles, 2006), *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde* (La Documentation française, Paris, 2003), *Avoir 20 ans dans 20 ans en Méditerranée* (INJEP, Marly le Roy, 2000), *Economie du sport* (Economica, Paris, 1997).